



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTAUBAN-DE-LUCHON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Feuillet 143-2021

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION DURANT LA RÉALISATION DUNE TRANCHÉE
Arrêté n°2021-056A

Le maire de Montauban-de-Luchon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie routière et le Décret n°89-631 du 4 septembre 1989,

Vu le Code de la Route,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et les arrêtés subséquents qui l'ont modifié et complété,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2021 portant déclaration d'intérêt général et d'urgence de travaux de curage de l'ouvrage de chenalisation du ruisseau de Sainte-Christine dans la traversée du village de Montauban-de-Luchon,

Considérant la demande de l'entreprise CASSAGNE, représentée par Monsieur AUDOUIN Cyril, sis 105 avenue de Boulogne à Saint-Gaudens (31800),

Considérant que la réalisation d'une tranchée pour le SDEHG, réalisée par l'entreprise CASSAGNE, se déroulera du 20 au 21 septembre 2021,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation sur le cours Lapeyrousse,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre la réalisation d'une tranchée, la circulation sera alternée sur le Cours Lapeyrousse entre le n°7 et le n°12 au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise CASSAGNE.

Article 2 : Ces dispositions entreront en vigueur à partir du lundi 20 septembre 2021 à 8h et resteront applicables jusqu'au mardi 21 septembre 2021 à 17h, les conditions normales de circulation seront rétablies à la fin des travaux.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Il sera affiché en mairie de Montauban de Luchon, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 5 : Le Maire de Montauban-de-Luchon, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bagnères de Luchon, le Secteur Routier Départemental de Luchon, le Directeur Général des Services du Département de la Haute-Garonne sont chargés ; chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTAUBAN-DE-LUCHON

Le 17 septembre 2021.



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Isabelle AUFRÈRE.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : AGENCE Prénom : ST-GAUDENS
 Dénomination : Cassagne électricité et T.P. SAINT-GAUDENS Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 105 AVENUE DE BOULOGNE
 Code postal 31800 Localité : SAINT-GAUDENS Pays : FRANCE
 Téléphone 0561947200 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : dict@cassagne-electricite.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : ..

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : COURS LAPEYROUSSE, GPS Lat 42.79022
3 Lat 0.608587,
 Code postal 31110 Localité : Montauban-de-Luchon

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : ECLAIRAGE PUBLIC - TRANCHEE A REALISER POUR LE SDEHG AVANT ENROBE NEUF VOIR
IE TRAVAUX EN ATU LE 20/09 ET 21/09/21 Chargé d' Affaires Mr Cyril AUDOUIN au 06 77 09 09 50
 Date prévue de début des travaux : 20/09/2021 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 2 Date de début de réglementation 20/09/2021
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA ZONE DU CHANTIER PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX TRAVAUX EN ATU LE 20 /09 ET 21/09/21 Chargé d' Affaires Mr Cyril AUDOUIN au 06 77 09 09 50

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : SAINT GAUDENS

Le :16/09/2021

Nom : CASSAGNE ELEC ET TP Prénom : Qualité :



20/03/21

QUE LISE géoportail

Rechercher une adresse, une distance



Données cartographiques © IGN, FEDER, Région Occitanie, Préfecture de la région Occitanie

